Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Rapport de synthèse non technique

Juillet 2019

AERE - 3 impasse de la Retourde - 73100 Aix les Bains - Tél : +33 (0)4 15 09 82 00 / Fax : +33 (0)4 15 09 82 09
www.aere.fr - contact@aere.fr - Siret 434 702 940 00033 - RCS Chambéry – APE 711 2B

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE 3

2. CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE 4
2.1. LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE : UN CONSTAT 4
2.2. QUELLE EVOLUTION FUTURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ? 5
2.3. LE PCAET, LA REPONSE AUX ENJEUX CLIMATIQUES 6

3. DIAGNOSTIC DU PCAET DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE 7
3.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 7
3.2. GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE 9

4. PRESENTATION DE LA STRATEGIE 10

5. PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS 12
5.1. AXE STRATEGIQUE N°1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES 13
5.2. AXE STRATEGIQUE N°2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE 14
5.3. AXE STRATEGIQUE N°3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE 15
5.4. AXE STRATEGIQUE N°4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE 16

6. PRESENTATION DE L'EES 17
6.1. MILIEU PHYSIQUE 17
6.2. MILIEU NATUREL 18
6.3. MILIEU HUMAIN 19

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Bièvre Isère Communauté est née le 1er janvier 2016 de la fusion des communautés de communes de la Région Saint-Jeannaise et de Bièvre Isère. Le territoire rassemble ainsi 55 communes et près de 53 000 habitants. Elle s'étend sur 712 km², ses plus grandes dimensions étant de 40 km x 30 km.

Figure 1 : Périmètre du territoire de Bièvre Isère Communauté

Le territoire constitue une partie du Plateau du Bas-Dauphiné composée essentiellement de collines de basse ou moyenne altitude et de longues vallées et plaines fluvio-glaciaires orientées d'est en ouest.

La Communauté de Communes se situe en deuxième couronne des agglomérations de Lyon, Vienne, Grenoble et Valence. Par conséquent, ce territoire à dominante rurale est fortement influencé par l'attractivité de ces pôles urbains et a ainsi connu une forte attractivité et un réel dynamisme résidentiel.

La Communauté de Communes Bièvre Isère est placée dans une dynamique de fort développement de sa population. Ce territoire est assez hétérogène quant à son développement démographique, cette observation pouvant être étendue au développement général de chacune des communes, notamment économique, qui est, lui aussi, disparate.

Cette hétérogénéité s'explique par la situation géographique des communes selon leur proximité plus ou moins grande avec les agglomérations de Bourgoin-Jallieu, Grenoble et Valence, le coût de la construction et l'offre de services de qualité.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

2. CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

2.1. Le réchauffement climatique : un constat

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) expliquait en 2007 le lien entre les activités humaines et le réchauffement climatique. En 2013 et 2014, leurs rapports successifs, avec des ajouts méthodologiques, confirment ces déclarations.

Aujourd'hui, on constate à l'échelle nationale :

- Une augmentation de 1°C de la température moyenne au cours du XXe siècle (figure 2 ci-dessous, montrant les écarts de température par rapport à la moyenne 1961-1990, soit 11,8°C) ;
- Une variation des précipitations marquée entre l'hiver et l'été, provoquant des sécheresses météorologiques et du sol (augmentation marquée de leur fréquence et intensité depuis 1990) ;
- Une augmentation du niveau de la mer, d'environ 1,7 mm par an en moyenne entre 1902 et 2011 et 3,2 mm par an entre 1993 et 2014 (Source : Météo France) ;
- Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements de vagues de chaleur, une diminution de la durée d'enneigement.

« On détecte **l'influence des activités humaines** dans le réchauffement de l'atmosphère et de l'océan, dans les changements du cycle global de l'eau, dans le recul des neiges et des glaces, dans l'élévation du niveau moyen mondial des mers et dans la modification de certains extrêmes climatiques. On a gagné en certitude à ce sujet depuis le quatrième Rapport d'évaluation. Il est **extrêmement probable** que l'influence de l'homme est la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XXe siècle. »

Extrait du résumé à l'intention des décideurs, 5ème rapport du GIEC 2013

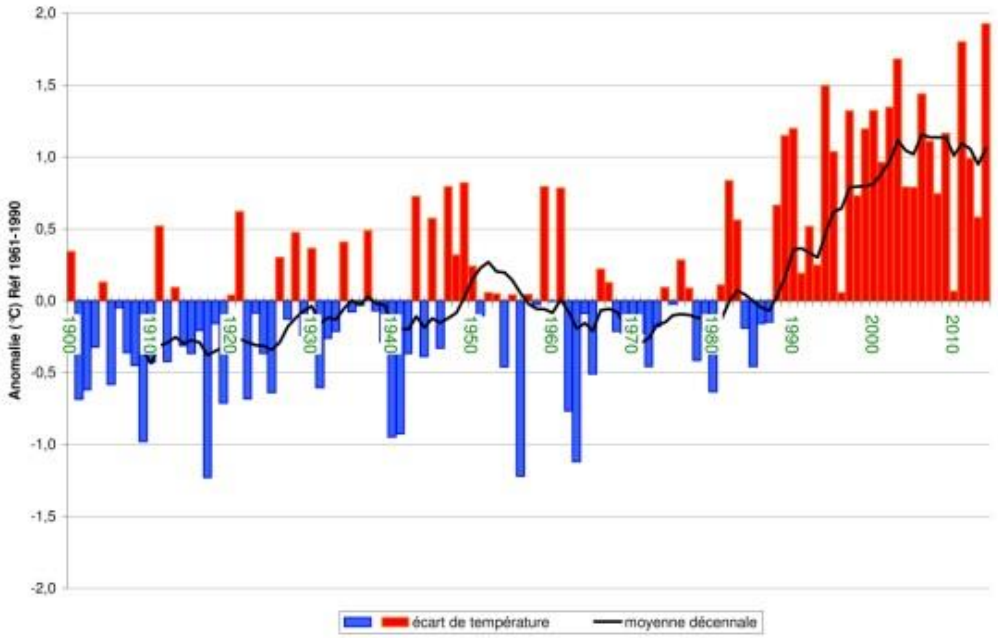

Figure 2 : Evolution de la température moyenne en France, par rapport à la moyenne 1961-1990

Source : Météo France

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

2.2. Quelle évolution future du changement climatique ?

Le GIEC prévoit une amplification et accélération des phénomènes cités ci-dessus, dus à de nouvelles émissions de gaz à effet de serre. Les différents scénarios établis (nommés RCP) permettent de modéliser le changement climatique. Ils sont basés sur une réduction importante des émissions pour le premier, à la prolongation des émissions actuelles pour le plus pessimiste. Il est également prévu que les événements extrêmes seront plus fréquents et intenses, avec des impacts notamment sur les inondations. Les précipitations varieront selon les régions (tendance à une augmentation dans les régions au Nord, et une diminution dans celles plus au Sud). Enfin, le nombre de jours de gel continuera de diminuer, ceux de forte chaleur et sécheresse d'augmenter.

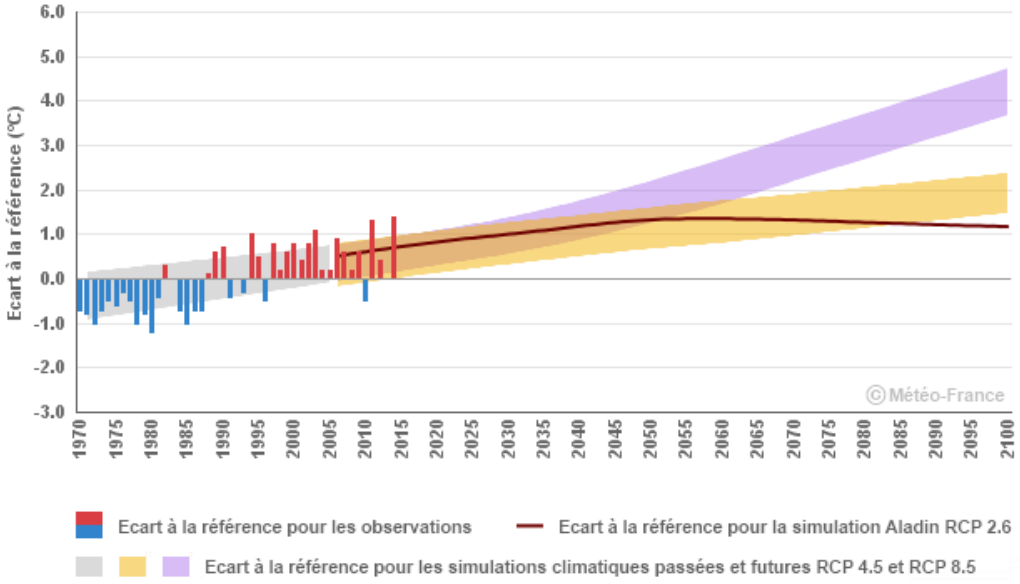

Figure 3 : Evolution de la température moyenne annuelle en France par rapport à la période 1976-2005 (source : Météo France)

Pour connaître les changements climatiques au niveau local, un simulateur, développé par Météo France et le magazine Sciences et Vie, propose une évolution des températures et des variables hydriques entre 2050 et 2100 à l'échelle d'un territoire de la taille d'un département français.

Ce simulateur présente deux scénarios pour deux tendances futures possibles des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines (scénario modéré A2 du GIEC : Emissions de Gaz à Effet de Serre très importantes - scénario intensif B2 du GIEC : Mesures partielles de réductions de Gaz à effet de Serre).

Les principaux résultats à l'horizon 2050 de la simulation pour le territoire permettent de tirer les conclusions suivantes :

- Les températures maximales et minimales devraient augmenter de respectivement 2,2°C et 2,1°C pour le modèle modéré, et de 2,4°C à 3,3°C pour le modèle intensif ;
- Les précipitations varieront très légèrement ;
- Les réserves d'eau dans le sol diminueront de façon significative.

Il est à noter que les paramètres climatiques peuvent être très différents d'une année à l'autre. Par exemple, il est prévu une température maximale de 22,4°C la première semaine de mai 2050 (soit une augmentation de 7,5°C par rapport à la période de référence), mais seulement 13,4°C cette même semaine en 2051 (soit une diminution de 1,1°C par rapport à a période de référence). Ceci met l'accent sur la persistance de la variabilité climatique dans le futur.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

2.3. Le PCAET, la réponse aux enjeux climat

Depuis le décret du 28 juin 2016, la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, qui deviennent les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire :

- Déclinaison des objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité ;
- Formulation d'un plan d'actions à réaliser ;
- Rédaction du programme d'actions permettant de répondre aux enjeux du changement climatique, de la qualité de l'air, de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Au-delà de la réglementation, des enjeux locaux renforcent l'intérêt des PCAET :

- Pour la population du territoire
  - Dépenses énergétiques des logements (confort, finance)
  - Dépendance au véhicule individuel des ménages
- Pour le maintien ou développement économique
  - Compétitivité et innovation (industrie et tertiaire)
  - Renforcement de filières locales (bâtiment, énergies renouvelables)
  - Accessibilité et attractivité de l'emploi local (mobilité)
- Pour l'environnement et la santé
  - Lutte contre la pollution (eau, air) et renforcement de la biodiversité, activité physique (modes doux)
  - Adaptation de l'agriculture au changement climatique

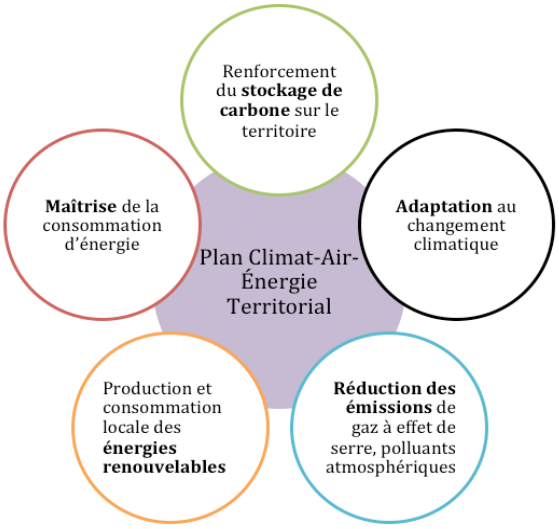

Bièvre Isère Communauté est obligée de réaliser un **PCAET** sur le territoire, qui devra être mis à jour à l'issue d'une période de 6 ans (2019-2025). De manière directe, ce PCAET :

- être compatible avec le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de l'ancienne région Rhône-Alpes** validé par arrêté préfectoral le 24 avril 2014 et par le Conseil Régional du 17 avril 2014.
- prendre en compte le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région Grenobloise,** soumis à évaluation environnementale et approuvé en 2006, qui est aujourd'hui en cours de révision.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal doit quant à lui prendre en compte le PCAET. Or, le PADD étant déjà arrêté, le PCAET pourra préciser des éléments à intégrer dans les différentes parties du **PLUi de Bièvre Isère Communauté.**

De manière indirecte, le PCAET doit contribuer et s'articuler avec d'autres documents ou stratégie à l'échelle nationale ou régionale, comme la stratégie nationale Bas-Carbone. Sur des champs thématiques plus particuliers, d'autres documents ont été consultés et associés à la réflexion sur la stratégie (SRCE, S3REnr, SDAGE, SAGE, PDU, PLH, PPR).

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

3. DIAGNOSTIC DU PCAET DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

3.1. Etat initial de l'environnement

Concernant les paramètres climatiques et énergétiques, l'état initial est le suivant :

Consommations énergétiques du territoire : 1 200 GWh

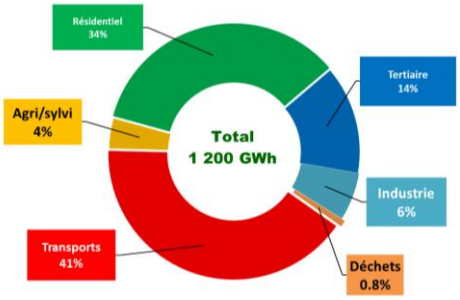

Le secteur des transports est le poste majoritaire de consommation d'énergie sur le territoire (41%).

Le deuxième poste est le résidentiel, qui représente un tiers des consommations d'énergie du territoire.

Le bilan énergétique global par énergie fait ressortir la part prépondérante des produits pétroliers (51% des consommations, à destination des transports essentiellement, et à un usage de chaleur dans le bâtiment), suivi par l'électricité (27% pour usage dédié mais également besoin thermique pour le chauffage).

Émission de gaz à effet de serre du territoire : 356 kt eq CO_2

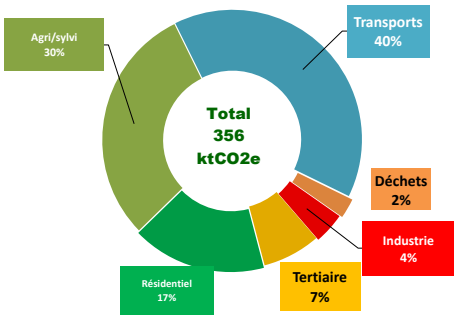

Le transport représente le plus poste d'émission de GES du territoire (40%), ce qui s'explique par la dépendance aux combustibles fossiles, très émissifs, des modes de transports utilisés sur le territoire.

Le résidentiel n'est que le 3ème poste car le besoin en chaleur est en partie satisfait par l'utilisation du bois-énergie.

L'agriculture représente également une grande part des émissions de GES, alors que ce secteur a une faible part des consommations d'énergie : cela est dû aux émissions non énergétiques mais émissives (cultures, brûlages et élevage).

Production d'énergie renouvelable : 140 GWh

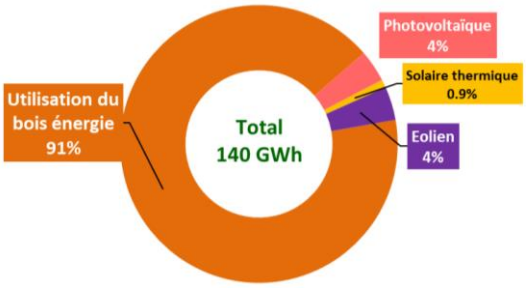

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable représente 12% de la consommation d'énergie finale. Le territoire est donc fortement dépendant énergétiquement.

Le bois représente 91% des productions, la présence d'une éolienne sur le territoire (parc éolien des Terres Blanches) permet de produire 5 478 MWh, soit 4% des productions.

Facture énergétique : 100 M€ annuels

Le territoire dépense 117M€ pour s'approvisionner en énergie. Les productions énergétiques locales lui rapportent 17M€.

La facture énergétique est majoritairement due aux carburants (54%) et à l'électricité (40%).

7% du PIB local est dévolu à l'approvisionnement énergétique. La facture énergétique des ménages (résidentiel et mobilité) s'élève à 1696€ par an.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

Pour les autres paramètres, l'état initial est récapitulé dans le tableau suivant :

Thématique	État initial	**Tendances d'évolution**, incluant les effets probables liés au changement climatique
Sols et géologie	Forte érosion des sols ; Pollution au phosphore 9 communes en aléa moyen pour le risque retrait-gonflement des argiles ; 10 communes à fort enjeu de glissement de terrain Risque sismique modéré	Diminution des réserves d'eau dans les sols entraînant une augmentation de l'érosion et du retrait des argiles
Hydrographie et ressources en eaux	Eau destinée à l'alimentation en eau potable : globalement conforme Eaux superficielles : qualité globalement bonne. Eaux souterraines : zone vulnérable (pollution) Certaines communes particulièrement vulnérables au risque inondation	Baisse des niveaux de nappes depuis 2003 Augmentation possible du risque inondation et de la concentration des polluants liée au changement climatique. Baisse des capacités d'infiltration ponctuelles sur les nouveaux projets.
Ressources non renouvelables	Ressources minières (5 carrières)	Renouvellement des autorisations
Occupation du sol	Dominante rurale, espace agricole plus important que la moyenne nationale Taux de couvert arboré très élevé sur certaines zones ; feuillus (94%)	Espace agricole en diminution Pelouses sèches, ripisylves .de type aulnaies-frênaies et certains boisements menacés (déprise agricole, agriculture, urbanisation). Possible augmentation du risque feu de forêts liée au changement climatique.
Habitats naturels protégés (dont Natura 2000)	35 ZNIEFF I et 6 ZNIEFF II Un arrêté de protection du biotope 4 zones humides d'intérêt majeur 5 Espaces naturels sensibles Près de 2 500 hectares de zones Natura 2000	Zones Natura 2000 menacées par la pollution des eaux de surface et la plantation forestière en milieu ouvert Milieux humides appauvris et menacés par l'agriculture intensive et la périurbanisation. Possible modification de la diversité et de l'abondance des espèces liée au changement climatique.
Trame verte et bleue, corridors écologiques	Trame bleue basée sur cours d'eau et zones humides. Trame verte constituée des ZNIEFF de type I, des ENS, de la forêt de Chambaran, de Bonnevaux et du Banchet et des corridors écologiques qui relient ces espaces entre eux. 5 corridors écologiques à remettre en bon état et 2 corridors à préserver.	Dégradation de la continuité écologique Risque de fragmentation du territoire pour les corridors à remettre en état. Trame verte menacée par les feux de forêt.
Population et risques sanitaires	Territoire en croissance démographique et taux de vieillissement inférieur à la moyenne nationale	Poursuite des tendances. Meilleure prise en charge des personnes âgées, lié au risque de canicule accru. Augmentation des maladies allergènes.
Parc bâti	Forte proportion de maisons individuelles et d'habitat ancien Deuxième poste de consommation d'énergie	A la hausse, lié à la démographie, même si le neuf est beaucoup plus performant. Possible augmentation liée aux projets de nouvelles constructions.
Risques technologiques	Risque lié au transport du gaz par canalisation	Peu d'évolution

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

Activités économiques	13 zones d'activités (255 ha). 680 exploitations agricoles (1000 emplois), dont une importante exploitation de pisciculture. Indice de touristicité hétérogène.	Diminution des surfaces d'exploitations, diversification de l'agriculture. Impact du changement climatique sur l'agriculture, la pisciculture, la sylviculture. Projet d'implantation touristique.
Infrastructures de transport	Peu d'infrastructures cyclables et transports en commun ; Axe de Bièvre (RD519) ; Aéroport	Non connues précisément. Possible augmentation du trafic liée aux projets d'implantation touristiques ou industrielles.
Déchets	Centre d'enfouissement technique avec pré-traitement mécano-biologique (TMB) et Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) Plateforme de co-compostage 341 kg/hab/an d'ordures ménagères sur Bièvre Isère	Diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles. Augmentation de l'utilisation de la plateforme de co-compostage. Diminution des quantités de biogaz et lixiviats produits avec le TMB.
Nuisances	Plans d'exposition au bruit (9 communes - 2 aéroports) ; 7 voies classées pour le bruit par arrêtés préfectoraux Installations bruyantes : extraction minière Nuisance olfactive : ISDND	Évolution corrélée à la circulation aérienne et routière, à l'extraction minière et à la quantité de déchets traités.

3.2. Grands enjeux du territoire

Le croisement de cet état initial avec les leviers d'actions du PCAET a mené à déterminer les 8 enjeux suivants :

Enjeu majeur PCAET	•**Limiter la circulation automobile, et augmenter les déplacements en transport en commun et le co-voiturage (trajets moyens à longs) et en modes actifs (trajets courts), pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées**
Enjeu majeur PCAET	•**Limiter les consommations et les émissions du secteur du bâtiment, et notamment des maisons individuelles construits avant 1975**
Enjeu majeur PCAET	•**Augmenter la production d'énergie renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles et fissiles**
Enjeu majeur PCAET	•**Contribuer à la baisse des nuisances sonores grâce à la diminution de la circulation automobile et l'isolation acoustique des bâtiments**
Enjeu important PCAET	•**Economiser l'eau, améliorer la qualité des eaux souterraines et renforcer la politique de prévention du risque inondation, dans la perspective de pressions supplémentaires liées au changement climatique**
Enjeu important PCAET	•**Préserver les terres agricoles, dans une approche diversifiée et de haute valeur environnementale, créatrice d'emploi et de souveraineté alimentaire**
Enjeu important PCAET	•**Saisir l'opportunité de la transition énergétique pour maintenir/créer des activités sur le territoire, en lien avec les services utiles à la transition (éco-mobilité, activités sylvicoles et agricoles durables, rénovation…) et à faible impact environnemental**
Enjeu modéré PCAET	•**Préserver les espaces naturels les plus sensibles du territoire, fragilisé par le changement climatique et l'urbanisation, lors de la programmation et du dimensionnement des équipements de production d'énergie renouvelables ou autres infrastructures nécessaires à la politique climat-air-énergie**

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

4. PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Le scénario volontariste retenu par la Communauté de Communes de Bièvre-Isère Communauté a été élaboré via un processus d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les élus, à travers le Jeu de la Transition Energétique. Les potentiels sur lesquels s'appuyait la définition de la stratégie avait auparavant été partagés et discutés avec les élus et les partenaires techniques locaux, en tenant compte des impacts de ces différents potentiels sur l'environnement. Le scénario volontariste traduit donc bien la volonté de la collectivité et intègre une réflexion sur la limitation des impacts environnementaux.

Maîtrise de l'énergie

- Réduction des consommations de 19% en 2030 et 51% en 2050
- Les efforts sont portés en priorité sur les bâtiments (résidentiel et tertiaire) et les déplacements

Énergies renouvelables

- Production d'énergie renouvelable multipliée par 2 en 2050
- Notamment grâce à la production solaire photovoltaïque et à l'éolien

Gaz à effet de serre

- Réduction des Gaz à Effet de Serre de 30% en 2030 et et 58% en 2050
- Les efforts, à l'instar de la maitrise de l'énergie, sont principalement sur la mobilité et le bâtiment

Ce scénario est ambitieux et vise une diminution de 51% de la consommation énergétique du territoire en 2050 et une multiplication par deux de la production ENR dans le même temps, ce qui rapproche le territoire d'un objectif TEPOS avec 84% d'autoproduction en 2050.

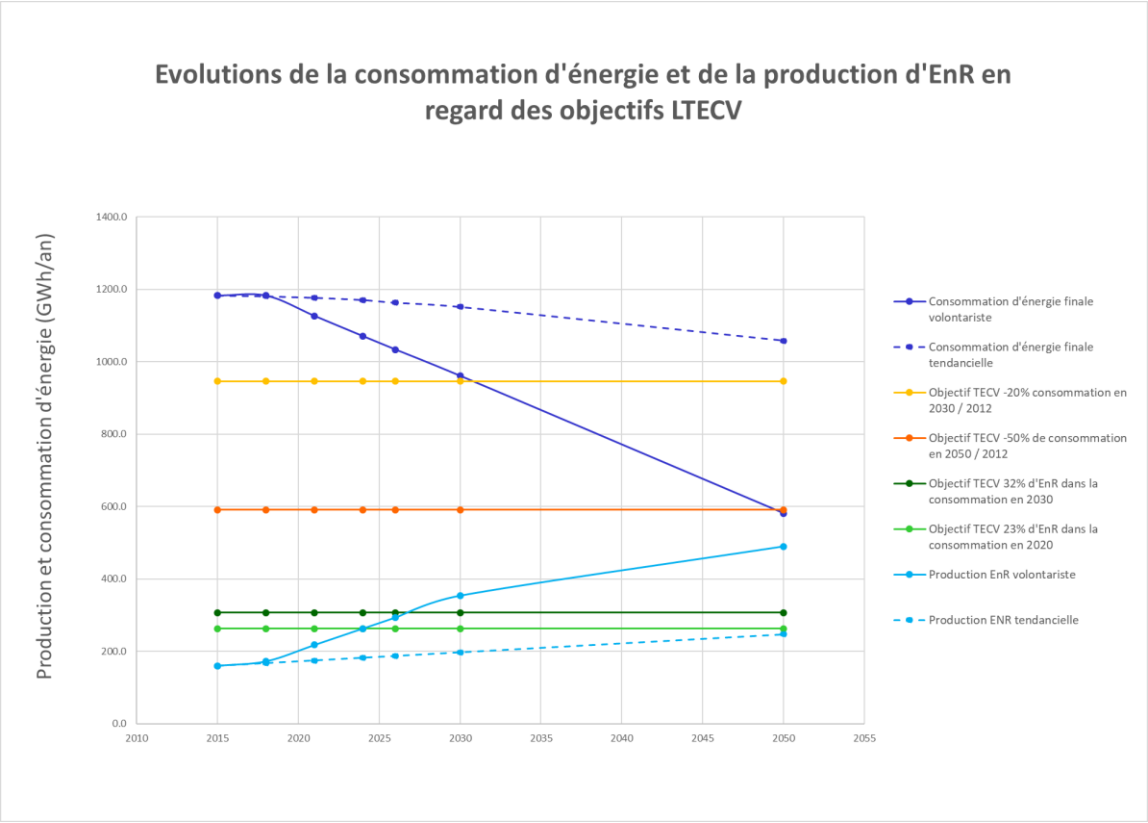

Figure 4 : Évolution des consommations d'énergie et production ENR du territoire selon le scénario volontariste

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

Ce scénario est globalement conforme aux objectifs nationaux, sauf sur la réduction des émissions de GES sur laquelle il est néanmoins en phase avec le SRCAE régional. Des leviers supplémentaires resteront donc à trouver à horizon 2050 pour renforcer la réduction des émissions de GES (par exemple une évolution plus forte des motorisations du parc automobile vers l'électricité et le bio-GNV).

La mise en place de la feuille de route que trace le scénario volontariste est portée par une stratégie territoriale articulée autour de 4 axes principaux :

Axes stratégiques		Axes opérationnels
AXE 1	**Organiser une mobilité et un urbanisme durables**	**1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail**
		1.2. Organiser le report modal
		1.3. Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants
AXE 2	**Gérer durablement les ressources du territoire**	**2.1. Adapter la gestion forestière**
		2.2. Ménager la ressource en eau
		2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture
AXE 3	**Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage**	**3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments**
		3.2. Développer les ENR pour le bâtiment
AXE 4	**Animer et conduire la démarche de transition énergétique**	**4.2. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité**
		4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

Cette stratégie répond aux grands enjeux issus de l'analyse croisée du diagnostic Climat-Air-Energie et de l'Etat Initial de l'Environnement, rappelés dans la partie précédente. La stratégie retenue par la collectivité s'inscrit de plus parfaitement dans les stratégies régionales et locales, affirmées au travers du SRCAE, du PPA et du SCoT de la région Grenobloise.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

5. PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS

La partie ci-après propose une présentation plus détaillée des actions par axe stratégique. Sont notamment précisés pour chaque action :

- le public cible de l'action ;
- l'implication de la collectivité dans l'action : portage, financement, facilitation (support technique, mise en relation des pilotes avec des partenaires, communication…) ;
- la temporalité de l'action, qui détermine à quelle échéance sont attendus les résultats de l'action ;
- la puissance estimée de l'action, c'est-à-dire son impact sur les réductions de consommations et d'émissions ou l'adaptation au changement climatique, sur une échelle de 1 (faible) à 3 (forte) ;

Cette analyse montre que le plan d'action est équilibré :

- **au niveau du pilotage :** la collectivité s'est appuyée sur ses partenaires pour contribuer au plan d'action et ne participe au portage que de 14 actions sur 22. Pour les autres actions, la collectivité intervient le plus souvent en tant que financeur d'actions pilotées par des partenaires, et de manière plus restreinte en tant que facilitateur pour les actions en direction des citoyens.
- **au niveau de la temporalité des actions :** le plan d'action intègre des actions aux temporalités variées. Entre un quart et un tiers des actions porteront leurs fruits dès la 1ère année car elles poursuivent des actions déjà engagées sur le territoire, notamment via des conventions partenariales. La majorité des actions s'inscrit dans le moyen terme avec des effets attendus à horizon de quelques années, le temps que l'action se mette en place. Enfin, quelques actions n'auront des effets notables qu'à long terme (outil foncier forestier, adaptation au changement climatique de la forêt). Le plan d'action permet ainsi d'agir dès maintenant sur le territoire tout en préparant l'avenir.

Bièvre Isère Communauté est déjà active sur les thématiques Climat-Air-Energie et des actions sont aujourd'hui en place ou initiées sur ces thématiques :

- axe 1 : actions sur le Vélo à Assistance Electrique avec les entreprises, réflexions sur les aménagements (notamment les parkings relais) dans le cadre du PLUi.
- axe 2 : présence des chartes forestières sur le volet forêt, convention avec la chambre d'agriculture, outils de gestion de l'eau ;
- axe 3 : actions conventionnées avec l'Ageden, PIG sur le territoire, PLH et PLUi ;
- axe 4 : mise en place d'une Conseiller en Energie Partagé.

Le PCAET a permis de structurer ces engagements, de les renforcer (par exemple via la réflexion sur la création d'une PTRE et d'une prime air-bois, la redéfinition de la convention avec la Chambre d'Agriculture pour la réorienter sur les thématiques du PCAET ou encore le développement des actions sur la mobilité) et de placer la collectivité en pilote et animateur de la démarche sur le territoire.

Si le plan d'action adopté par Bièvre-Isère Communauté permet bien de traiter les enjeux identifiés lors du diagnostic et de se mettre sur la trajectoire visée par la stratégie, l'enjeu de sa mise en œuvre opérationnelle résidera dans la massification des effets des actions engagées :

- massification du nombre de rénovation énergétiques et du remplacement des moyens de chauffage polluants ;
- développement conséquent des installations de production ENR ;
- atténuation des impacts et adaptation de l'agriculture aux changement climatique ;
- réduction des émissions des transports et modifications des habitudes de déplacement.

Ainsi, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire - partenaires, agriculteurs, entreprises et citoyens – notamment à travers une stratégie de communication adaptée (action 21) et l'animation du PCAET (action 19) sera cruciale pour l'atteinte des objectifs.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

5.1. Axe stratégique n°1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durables

AXE STRATEGIQUE 1 – Organiser une mobilité et un urbanisme durables				
Action et descriptif succinct	**Cibles**	**Implication de la collectivité**	**Temporalité de l'action**	**Puissance** de 1 à 3
1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail				
Action 1 : Agir sur les déplacements domicile-travail > 20 km *Favoriser le report modal du solivoiturage vers les transports en commun et/ou le vélo et VAE : développer le potentiel (fréquence, confort, tarification, services), aménagements (ligne express, P+R), et l'offre de covoiturage*	Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant plus de 20 km de trajet domicile-travail	Portage	Moyen-terme	**3/3**
Action 2 : Optimiser les déplacements professionnels *Stages d'éco conduite en interne et entreprises, mise en place d'espaces de télétravail et incitation des entreprises à développer le télétravail, expérimentation du télétravail au sein de l'intercommunalité et des communes.*	Actifs des entreprises du territoire Services de l'EPCI et des communes	Financement Portage	Moyen-terme	**3/3**
1.2. Organiser le report modal				
Action 3 : Se connecter avec les territoires voisins *Se connecter en Transport en commun et voie verte avec les territoires voisins*	Actifs travaillant ou résidant en dehors du territoire	Portage	Moyen-terme	**1/3**
Action 4 : Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances *Schéma des circulations douces, voie verte de Bièvre, développement du VAE, pédibus dans les communes*	Tout public	Portage	Moyen-terme	**3/3**
1.3 Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants				
Action 5 : Développement du GNV pour les poids lourds *Etude de l'implantation d'une station GNV et mobilisation des transporteurs*	Transporteurs Entreprises de logistique Bennes à Ordures Ménagères	Portage	Moyen-terme	**1/3**
Action 6 : Développement de l'autopartage et du covoiturage *Communication et soutien financier à l'autopartage*	Tout public	Portage Financement	Court-terme	**1/3**

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

5.2. Axe stratégique n°2 : gérer durablement les ressources du territoire

AXE STRATEGIQUE 2 – Gérer durablement les ressources du territoire				
Action et descriptif succinct	**Cibles**	**Implication de la collectivité**	**Temporalité de l'action**	**Puissance** de 1 à 3
2.1 Adapter la gestion forestière				
Action 7 : Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal *Création d'un outil pour regrouper les parcelles forestières morcelées et faciliter leur gestion et exploitation*	Communes	Portage	Long-terme	**3/3**
Action 8 : Valoriser et renforcer la production de bois locale *Favoriser la production, l'utilisation et la commercialisation du bois local ou non-exotique labellisé ou certifié*	Propriétaires et gestionnaires forestiers Producteurs et consommateurs de bois	Financement Portage	Moyen terme	**1/3**
Action 9 : Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole *Soutenir le travail des Chartes Forestière sur l'adaptation des forêts au changement climatique*	Communes Propriétaires et gestionnaires forestiers	Financement	Long-terme	**1/3**
2.2. Ménager la ressource en eau				
Action 10 : Se prémunir des inondations et de leurs effets *Via le SIRRA, mettre en place une politique de protection contre les crues et de désimperméabilisation des sols*	EPCI	Financement	Moyen-terme	**3/3**
Action 11 : Rationnaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds *Réaliser un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en lien avec le changement climatique.*	Agriculteurs et autres usagers de l'eau	Portage	Moyen-terme	**3/3**
2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture				
Action 12 : Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole *Diagnostics et actions d'atténuation et d'adaptation dans les exploitations agricoles : lutte contre l'ambroisie*	Agriculteurs	Financement	Court-terme	**2/3**
Action 13 : Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique *Soutien aux dispositifs existants, encourager les circuits-courts dans la restauration collective, soutien aux producteurs locaux et sensibilisation à l'agriculture biologique*	Agriculteurs Consommateurs et restauration collective	Financement Facilitation	Court-terme	**1/3**

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

5.3. Axe stratégique n°3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage

AXE STRATEGIQUE 3 – Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage				
Action et descriptif succinct	**Cibles**	**Implication de la collectivité**	**Temporalité de l'action**	**Puissance** de 1 à 3
3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments				
Action 14 : Aides aux travaux de rénovation énergétique *Mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique pour la rénovation des logements privés*	Propriétaires occupants et bailleurs	Portage Financement	Moyen-terme	**3/3**
Action 15 : Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social et communal *Soutien à la rénovation énergétique du parc de logements sociaux et communaux.*	Bailleurs sociaux Communes	Financement	Court terme	**3/3**
Action 16 : Réduire les consommations d'énergie des entreprises *Soutien aux audits énergétiques et à la formation de référents énergie dans les entreprises*	Entreprises	Financement	Court-terme	**1/3**
3.2. Développer les ENR pour le bâtiment				
Action 17 : Développer les chaufferies bois *Etudes d'opportunité puis travaux pour la mise en place de chaufferies bois collectives*	Communes, propriéraires et gestionnaires d'établissement recevant du public, entreprises	Financement	Moyen-terme	**2/3**
Action 18 : Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants *Mise en place d'un « Prime air bois » pour le remplacement des installations de chauffage bois polluantes*	Propriétaires occupants et bailleurs	Financement	Moyen-terme	**2/3**

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

5.4. Axe stratégique n°4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique

AXE STRATEGIQUE 4 – Animer et conduire la démarche de transition énergétique				
Action et descriptif succinct	**Cibles**	**Implication de la collectivité**	**Temporalité de l'action**	**Puissance** de 1 à 3
4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité				
Action 19 : Animer et suivre le PCAET *Animation et suivi-évaluation du PCAET*	Tous publics	Portage	Moyen-terme	**3/3**
Action 20 : Auditer et rénover le patrimoine public *Mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée, audits énergétiques et travaux sur le patrimoine public*	Communes et EPCI	Portage	Court-terme	**3/3**
4.2. Initier et soutenir les initiatives locales				
Action 21 : Communication et sensibilisation des habitants aux économies de ressources *Mise en place d'une stratégie de communication sur les thématiques du PCAET*	Grand public	Portage	Moyen-terme	**3/3**
Action 22 : Participation et engagement de la société civile *Soutien aux initiatives locales sur les thématiques du PCAET (ENR, économies de ressources, mobilité…)*	Elus, citoyens, agriculteurs	Facilitation Financement	Court-terme	**2/3**

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

6. PRESENTATION DE L'EES

L'analyse des incidences environnementales des 22 actions phares sur les 3 milieux (physique, naturel et humain), dont le code couleur est défini ci-dessous, est présentée ci-après.

++	+	0	+/-	-	--
Incidence positive majeure	Incidence positive modérée	Incidence neutre	Incidence incertaine	Incidence négative modérée	Incidence négative majeure

L'évaluation environnementale stratégique ainsi que les mesures d'évitement et/ou de réduction des enjeux précédents sont détaillées dans le corps du rapport environnemental – évaluation environnementale stratégique du PCAET de Bièvre Isère Communauté.

6.1. Milieu physique

		Sols/ Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - climat	Air
1	Agir sur les trajets domicile-travail >20 km	0	0	0	++	++
2	Optimiser les déplacements professionnels	0	0	0	++	++
3	Se connecter avec les territoires voisins	0	0	0	++	++
4	Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances	0	0	0	++	++
5	Développement du GNV pour les poids lourds	0	0	0	+/-	++
6	Développement de l'auto-partage et du covoiturage	0	0	0	++	++
7	Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal	+/-	+/-	0	0	0
8	Valoriser et renforcer la production de bois locale	0	0	0	++	+/-
9	Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole	0	0	0	++	+
10	Se prémunir des inondations et de leurs effets	+/-	++	0	0	0
11	Rationaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds	0	++	0	0	0
12	Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole	+	0	0	0	++
13	Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique	0	0	0	++	+

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

14	Aides aux travaux de rénovation énergétique	0	0	+/-	++	+
15	Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social et communal	0	0	+/-	++	+
16	Réduire les consommations d'énergie des entreprises	0	0	0	+	+
17	Développer les chaufferies bois	0	0	0	++	-
18	Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants (chaudières fioul, poêles et cheminées non performants)	0	0	0	+	++
19	Animer et suivre le PCAET	0	0	0	0	0
20	Auditer et rénover le patrimoine public	0	0	+/-	+	+
21	Communication et sensibilisation des habitants aux économies et ressources	0	+	+	+	0
22	Participation et engagement de la société civile	0	0	0	+	0

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions : elle est à renforcer dans les actions concernant les milieux agricole et sylvicole. La thématique des « ressources non renouvelables » (hors énergie), à savoir les matériaux non renouvelables principalement, est peu impactée par le PCAET, mais la promotion des matériaux bio-sourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments (**actions 14 et 20**) pourraient également renforcer les impacts positifs de ces actions. La sobriété (pour les transports, action sur le GNV ou l'auto-partage) est à encourager. **Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air** sont à inscrire systématiquement **dans les objectifs de développement de la filière bois-énergie**.

6.2. Milieu naturel

68% du plan d'actions à une incidence neutre sur le milieu naturel. Si 3 actions ont une incidence positive, 4 sont soumises à des points de vigilance :

		ZNIEFF	Zones humides	Zone Natura 2000	ENS	Trame verte et bleue
8	Valoriser et renforcer la production de bois locale	+/-	+/-	+/-	'+/-	+/-
9	Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole	+	+	+	+	+
10	Se prémunir des inondations et de leurs effets	+/-	+/-	+/-	'+/-	+/-
11	Rationaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds	+	+	+	+	+

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

12	Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole	+	+	+	+	+
17	Développer les chaufferies bois	+/-	+/-	+/-	'+/-	+/-
22	Participation et engagement de la société civile	+/-	+/-	+/-	'+/-	+/-

Le développement du bois énergie doit faire l'objet **de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière,** et les activités sylvicoles doivent avoir lieu dans **le respect de la biodiversité présente sur le site**. On recherchera également la mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée.

6.3. Milieu humain

		Santé nuisances	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risque techno.	Déchets
1	Agir sur les trajets domicile-travail >20 km	++	0	0	+	0	0
2	Optimiser les déplacements professionnels	+	0	+/-	+	0	0
3	Se connecter avec les territoires voisins	+	0	0	+	0	0
4	Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances	++	0	0	+	0	0
5	Développement du GNV pour les poids lourds	+	0	+	+	-	0
6	Développement de l'autopartage et du covoiturage	+	0	+	+	0	0
7	Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal	0	0	0	0	0	0
8	Valoriser et renforcer la production de bois locale	-	+	++	0	0	0
9	Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole	0	0	+	0	0	0
10	Se prémunir des inondations et de leurs effets	++	0	0	0	0	0
11	Rationaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds	++	0	0	0	0	0
12	Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole	0	0	+	0	0	0

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 11/07/2019
ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

13	Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique	+	0	+	0	0	0
14	Aides aux travaux de rénovation énergétique	+	++	+	0	0	0
15	Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social et communal	++	++	+	0	0	0
16	Réduire les consommations d'énergie des entreprises	+	+	+	0	0	0
17	Développer les chaufferies bois	-	+	0	0	0	0
18	Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants (chaudières fioul, poêles et cheminées non performants)	+	+	0	0	0	0
19	Animer et suivre le PCAET	0	0	0	0	0	0
20	Auditer et rénover le patrimoine public	0	+	0	0	0	0
21	Communication et sensibilisation des habitants aux économies et ressources	0	+	0	0	0	+
22	Participation et engagement de la société civile	+/-	+	+	0	-	0

Comme mentionné dans l'analyse des incidences sur le milieu physique **le développement du bois énergie a des conséquences sur la qualité de l'air et donc sur la santé**. Les actions portant sur la rénovation des logements pourront apporter des bénéfices sur le volet santé/nuisances et activités économiques si elles sont renforcées sur la lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement des entreprises.